



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 5 juillet 2016**

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Consrce dûment convoqué le 28 juin 2016 s'est réuni le 5 juillet 2016 à 19 heures en séance ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc THIMONIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13 et 4 pouvoirs

**Etaient présents** : Jean-Marc THIMONIER - Marie-Rose GONIN - Marylène CELLIER - Laurent FLACHERON - Elisabeth DURAND - Gérard BLONDAIN - Emanuel PEDRO - Elisabeth SAGE Laurence PAGNON - Valérie STROBEL - Isabelle MAUCHAMP - Vincent BRUN (arrivée à 19 h 30) - Marie ROUX

**Absents non excusés** : Bertrand GAULE

**Absents excusés** : Paul RUIILLAT - Alain GIRIN - Pascal DIDELET - Franck BAULAN - Christelle LOURD

**Pouvoirs** : Alain GIRIN à Marylène CELLIER - Pascal DIDELET à Emanuel PEDRO - Franck BAULAN à Vincent BRUN - Christelle LOURD à Valérie STROBEL

---

**Charte régionale d'entretien des espaces publics - «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages»**

- **Signature de l'acte d'engagement**

Monsieur le Maire accueille Madame Magali LAMBERET, représentant le réseau FREDON Rhône Alpes.

Monsieur le Maire revient sur les différentes étapes qui précèdent la signature de la Charte, cet acte étant l'aboutissement de la volonté de la municipalité de s'engager dans la démarche « **Objectif zéro pesticide** » en travaillant et en abordant différemment l'approche environnementale telle que le désherbage, l'entretien par la tonte ou fauchage raisonné, le paillage, les plantations adaptées.

*Arrivée d'un conseiller municipal, soit 17 votants*

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 heures 50.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal par **17 voix Pour**, 0 voix Contre, 0 abstention, a élu Madame Isabelle MAUCHAMP.

### **Approbation du compte rendu de la séance de conseil municipal du 26 avril 2016**

L'assemblée à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 avril 2016 sans observation. Les conseillers absents lors de cette réunion ne prennent pas part au vote.

### **Comptes rendus** des séances des commissions et réunions syndicales

Il est fait état par les personnes déléguées des comptes rendus des différentes commissions municipales et divers syndicats.

### **Points donnant lieu à délibération :**

1. **Projet Nature - E.N.S** (Espaces Naturels Sensibles) « Plateau de Méginand et Vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier » - Convention de mandat triennale 2016-2018 pour la réalisation et la gestion d'ouvrages d'utilité publique - Approbation et signature

**Délibération n°01 - 05/07/2016**

Les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-bains, Sainte-Consoce, Grézieu-la-Varenne et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, en partenariat avec la Métropole de Lyon et le département du Rhône, mettent en œuvre depuis 2010 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel remarquable, le plateau de Méginand et les vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié à la Métropole, la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Afin de garantir la continuité de la démarche existante des projets nature, la Métropole a proposé de déléguer sa compétence aux communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis les Ollières et Charbonnières les Bains, par convention de délégation de gestion. La commune de Tassin la Demi-Lune a été désignée commune pilote du projet.

Le projet nature portant également sur le territoire de la communauté de communes des vallons du Lyonnais (donc hors Métropole), il est proposé de concrétiser le partenariat avec les communes de Grézieu la Varenne, Sainte-Consorte et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais par une convention de mandat pour la réalisation et la gestion d'ouvrages d'utilité commune.

Cette convention, signée pour une durée de trois ans, prend effet pour les années 2016, 2017 et 2018 et confie à la commune de Tassin la Demi-Lune un mandat de maîtrise d'ouvrage. Elle définit les conditions dans lesquelles les collectivités précitées confient à la commune de Tassin la Demi-Lune le soin de réaliser en leur nom et pour leur compte le programme d'actions défini par le comité de pilotage et relevant de leur territoire et de leur compétence.

Par la suite, une délibération annuelle permettra de valider le programme d'actions et d'acter les participations financières de chacune des collectivités.

Ce secteur du projet nature étant situé dans le Département du Rhône, lequel finance une partie des actions au titre de sa politique espaces naturels sensibles, cette délibération permettra également de solliciter l'aide financière du Département du Rhône pour les actions portant sur les communes situées hors Métropole.

En conséquence, il est proposé la signature d'une convention de mandat pour la réalisation et la gestion d'ouvrages d'utilité commune entre les communes de Tassin la Demi-lune, Grézieu la Varenne, Sainte-Consorte et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **de confier le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la gestion du projet nature confié à la commune de Tassin la Demi-Lune**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat qui s'y rattache.**

**Adoption à l'unanimité y compris les pouvoirs.**

2. Achat de places de spectacle auprès de la C.C.V.L. et du Comité de Jumelage pour remise gracieuse à des bénévoles  
**Délibération n°02 - 05/07/2016**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la municipalité souhaite acheter des places de spectacle auprès de :

1°) la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais dans le cadre du festival « Interval » qui doit se dérouler en septembre prochain.

Ces places sont destinées à être offertes aux bénévoles qui interviennent au niveau des activités périscolaires en gratification de leur participation tout au long de l'année.

Le spectacle retenu est celui de la chanteuse Hélène SEGARA, soit 6 places à 32 € l'unité, soit un total de 192 €.

2°) Il a été également décidé d'acheter 13 places auprès du Comité de Jumelage pour le spectacle qui sera donné à la salle d'animation en octobre prochain au prix unitaire de 12 €. Ces places seront également offertes aux bénévoles qui interviennent auprès de la médiathèque, soit un total de 156 €.

Le règlement des billets se fera sur présentation d'une facture à laquelle sera jointe la liste des bénéficiaires.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée :

- Pour l'autoriser à acquérir les places concernant les deux spectacles énumérés ci-dessus,
- Et pour offrir ces entrées aux différents bénévoles, tel que défini, ci-dessus.

Le Conseil Municipal par 16 voix Pour, 0 voix Contre, 1 abstention

- **DECIDE** d'acquérir :

1°) Auprès de la C.C.V.L. 6 places de concert dans le cadre du festival « Inter'Val » au prix de 32 € l'unité,

2°) Auprès du Comité de Jumelage 13 places pour le spectacle qui sera donné à la salle d'animation en octobre prochain au prix unitaire de 12 €

- **DIT** que ces places seront offertes à chaque bénévole intervenant pour les premiers lors des activités périscolaires et pour les seconds, aux bénévoles de la Médiathèque en remerciant de leur implication

### **Points ne donnant pas lieu à délibération : Questions diverses**

- **Conseil Municipal des Jeunes** - Les onze membres du nouveau conseil municipal des jeunes qui ont été élus le 22 juin dernier, ont procédé à l'élection de leur maire et de leur adjoint, lors de la séance du 1<sup>er</sup> juillet : Maeva MAZELLA a été élue Maire avec sept voix et Jessim DERROUCHE a été élu en tant qu'adjoint avec dix voix.

- **Transports - P.D.I.E. (Plan de Déplacements Inter-Entreprise)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en place d'un plan de déplacements Inter-Entreprises par 5 entreprises (Sanofi Pasteur, Biomérieux, VetAgrosup, INTEFFP, la clinique IRIS) et de la constitution d'un groupe de travail.

Cinq Communes de la Métropole de Lyon (Marcy l'Etoile, Charbonnières-les-Bains, Tassin la Demi-lune, Saint Genis les Ollières, La Tour de Salvagny) ainsi que notre commune participent à cette démarche.

Précédemment, une enquête a été réalisée auprès des collaborateurs de ces entreprises afin de connaître leurs habitudes de déplacements, les freins et incitations possibles à l'utilisation de modes de « déplacements doux ».

Ce groupe de travail avec la Mission Temps et services innovants du Grand Lyon, TECHLID et la Mission Coordination Territoriale, a décidé d'envoyer une lettre aux :

- Président de la Région,
- Président du Conseil Départemental
- Président du Grand Lyon
- Présidente du SYTRAL

Afin de solliciter l'intervention de leur collectivité et syndicat, dans le cadre de leurs compétences.

Les communes ont également envoyé un courrier commun, identique aux mêmes destinataires, dont Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée.

L'ensemble des points soumis à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.